

Renvoi : **Préavis à l'intention des
banques, SBE, F&P, Vie**

Notre dossier : **P2200-5-1**

Le 7 janvier 2005

Destinataires : Banques
Succursales de banques étrangères
Sociétés de fiducie et de prêt fédérales
Sociétés d'assurance-vie fédérales

Objet : **Préavis concernant la titrisation – Questions propres aux engagements
importants relatives aux facilités de concours de trésorerie**

Le préavis annexé à la présente clarifie les consignes relatives aux pratiques de gestion du risque de crédit dont traite la ligne directrice B-2, *Limites régissant les engagements importants*, du point de vue des concours de trésorerie offerts par le truchement de contrats d'achat d'actifs liquides et de facilités de prêt comportant des clauses de désorganisation du marché. Le préavis tient compte des observations dont l'industrie nous a fait part suite à l'affichage de la version provisoire de ce document, le 25 novembre 2004.

Prière d'adresser les questions au sujet de ce préavis à monsieur Roger Love, au numéro de téléphone (416) 973-1171, par courrier électronique, à roger.love@osfi-bsif.gc.ca, ou par télécopieur, au (416) 973-8966.

Le surintendant auxiliaire,
Secteur de la réglementation

Julie Dickson